

ABONNEMENTS

CANADA ET ÉTATS-UNIS
Un an... \$1 50
Six mois... 0.75

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

Agents demandés dans toutes les localités où il n'y en a pas. Commission, 20 pour cent

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

ANNONCES

1ère insertion, par ligne... 10 cent
Insertions subséquentes... 5 cent

Les annonces à long terme sont soumises à des conditions spéciales.

Bureau de rédaction et d'affaires
20, rue Saint-Joseph, au coin de la rue de la Poste

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF

ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

AVIS.

Bureau à Montréal:—M. D. HENAUULT, 240 rue Jacques-Cartier, est autorisé à solliciter des abonnements et des annonces pour notre journal, à recevoir les paiements et à donner des reçus.

Dépôts à Montréal:—A. E. PAYETTE, Marchand, 569, Rue Ste Catherine, et P. M. AMYOT, Kiosque, rue N.-D. place Jacques Cartier.

Dépôts à Québec:—L. DROUIN & FRÈRE, libraires, St-Roch; L. G. LÉPINE, libraire, H. V.; N. MORENCY épicier, St-Sauveur; F. BELAND, tabac-niste, Faubourg St-Jean.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

Edition de huit pages

Les abonnements à cette édition sont: Quatre mois, 50 cts; six mois 75 cts; huit mois \$ 1.00; un an \$ 1.50 seize mois \$ 2.00

Edition populaire ou de quatre pages.

Le prix d'abonnement à cette édition n'a la portée de toutes les bourses est de 50 cts. par année, ou 25 cts. pour six mois.

QUEBEC

SAMEDI 28 AVRIL 1883

UNE MORT HORRIBLE.

La semaine dernière, il s'est produit à Québec un événement tragique qui a jeté l'épouvante et la consternation dans tous les esprits. Un malheureux, du nom de Turgeon, est mort à la suite d'une orgie dégoûtante de quelques minutes.

Les détails de cette lugubre affaire sont d'une tristesse incroyable. Le nommé Turgeon entre dans une des nombreuses buvettes qui font la honte de notre ville; il y rencontre de prétendus amis. Ceux-ci, connaissant son fatal penchant, l'incitent à boire, pour "voir jusqu'où l'amour de la boisson pouvait le conduire." Ils l'ont vu! Cet amour déréglé l'a conduit au tombeau. L'infortuné Turgeon, poussé par ses faux amis, n'a pas su résister à son appétit. On lui a payé quatre verres pleins de whisky et de vin rouge. La victime y mettait de la fanfaronnade! Ensuite, on lui a fait prendre un cinquième verre, un grand verre à bière, cette fois; c'était un mélange abominable de bière, de whisky et de vin. Immédiatement après, on lui a offert un sixième verre. Celui qui vendait la boisson a eu des scrupules, mais on les a vaincus. Turgeon disait qu'il n'était plus capable de boire. Alors un de ses amis lui dit: "J'ai gagé une piastre que tu prendrais encore un grand verre de mélange; si tu le prends je te donnerai un écu." Le malheureux ne peut résister à cette double tentation; il saisit le sixième

verre et le vide. Presque aussitôt il tombe inanimé. On le transporte chez lui, où il meurt sans avoir repris connaissance!

Quelle mort horrible! Si, au moins, elle pouvait servir de leçon à d'autres!

C'est une terrible chose que l'ivrognerie, et on dirait que ce vice honteux augmente, chez nous, au lieu de diminuer.

Il est certain que la principale cause de cette plaie sociale, l'ivrognerie, se trouve dans le débit des liqueurs enivrantes au verre. Nous croyons qu'il est temps qu'on demande sérieusement au parlement de supprimer ce trafic scandaleux, de fermer toutes les buvettes, sans exception.

Nous les savons, un grand nombre de personnes disent qu'on ne saurait rendre les gens vertueux et sobres par un acte législatif. Cela est parfaitement vrai. Il n'y a que la religion, que la grâce divine qui puisse nous aider à vaincre nos passions, à régler nos appétits. Mais l'autorité civile peut et doit prêter main forte à la religion en diminuant, autant que possible, les occasions de péché et de désordre. Or, les buvettes sont une occasion prochaine de scandale. Elles ne répondent à aucun besoin social légitime. Elles ne sont qu'un abus. Aucun avantage réel n'en découle. Elles sont des lieux où des milliers de gens s'empoisonnent et se damnent, se ruinent dans ce monde et dans l'autre. Nous le savons, ce n'est pas un péché de prendre un verre de boisson. Aussi, nous n'allons pas jusqu'à dire qu'il faille supprimer in toto la fabrication des spiritueux. Mais le débit des liqueurs enivrantes au verre est un abus criant que la société ne devrait pas tolérer. Encore une fois, les buvettes sont un mal sans mélange de bien.

Supprimons-les!

LE VRAI DANGER.

L'autre jour, notre confrère du Chronicle avait un premier-Québec sur les sociétés secrètes. Il voit avec alarme le progrès que font les sociétés secrètes en Irlande et parmi les Irlandais aux Etats-Unis et en Angleterre. Sans doute, les sociétés à dynamite en Irlande et ailleurs sont criminelles au plus haut degré; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elles constituent le plus grand danger qui menace les sociétés modernes. La franc-maçonnerie est encore plus redoutable que les bandes d'assassins et de dynamitards qui jettent l'Europe dans la terreur; pour bien dire, ces sociétés ne sont que le produit naturel et inévitable de la franc-maçonnerie qui est la véritable église de Satan, "le pie destiné à renverser le vieil édifice social" basé sur le christianisme. Et cependant on ne fait guère attention à la franc-maçonnerie. Une bouteille de bière fait explosion au parlement d'Ottawa, des gamins tirent sur des rats musqués derrière Rideau Hall, aussitôt on parle de dynamite,

d'explosions, de bombes-Orsini, de complots d'attaques nocturnes. On s'alarme.

Et pendant ce temps-là la franc-maçonnerie fait son œuvre; elle s'étend comme une tache d'huile; les journaux protestants et les révérends la favorisent, tandis que les catholiques ne s'en alarment que médiocrement.

Dernièrement, la Gazette de Montreal rendait compte d'une réunion du "Conseil exécutif du Souverain Sanctuaire du Canada," à Belleville, Ontario.

Nous voyons par ce compte-rendu que le "Souverain Sanctuaire du Canada" a été reconnu par la franc-maçonnerie universelle et a été admis dans la "Ligue confédérée du Monde." Le "Sanctuaire" du Canada comprendra dorénavant tous les rites égyptiens et autres. Son nom sera à l'avenir: "Le Souverain Sanctuaire de la franc-maçonnerie orientale pour la confédération Canadienne et l'Île de Terre-Neuve."

A travers ce fatras de mots sonores, il est facile de saisir une chose: C'est que la franc-maçonnerie est une et universelle et qu'elle fait chaque jour de terribles progrès dans notre pays.

Et cependant, nous nous endormons, ou bien nous voyons des dangers où il n'y en a guère pour le moment. Nous craignons la dynamite et les fénians, tandis que le péril est dans la franc-maçonnerie qui élève une race d'athées, qui, eux, engendront une race de dynamitards.

Nous nous appitoyons sur le sort du vieux monde, et nous ne voulons pas comprendre que la franc-maçonnerie nous prépare un avenir semblable à l'état actuel de l'Europe. Insonnés que nous sommes!

LA QUESTION DES ECOLES

DANS LA

Colombie anglaise

Dans la province de la Colombie anglaise les catholiques se plaignent, avec bon droit, du système des écoles communes, système qui méconnaît les droits de l'Eglise et des pères de famille.

Nous voyons par le Washington Catholic que les évêques de cette province ont adressé une pétition à la législature provinciale demandant que l'on respecte les droits des parents et des enfants catholiques. Parmi les arguments employés par NN. SS. les évêques de la Colombie à l'appui de leur requête, nous citons les suivants, car ils sont d'une application générale, étant basés sur le droit naturel:

"2o Que les parents, par le droit naturel, sont obligés en conscience de procurer à leurs enfants une bonne éducation.

"3o Que, pour cette raison, les parents qui peuvent le faire, devraient payer pour l'éducation de leurs enfants, et que le peuple ne devrait pas être taxé pour cette fin.

"4o Que l'Etat ne devrait assister que les

parents qui sont incapables de procurer à leurs enfants une bonne éducation.

"5o Que les parents devraient être tout à fait libres dans le choix des écoles.

"6o Que l'établissement des écoles devrait être laissé à l'entreprise privée, et que l'Etat ne devrait établir des écoles que dans les cas où l'entreprise privée fait défaut.

Tels sont les principes généraux émis par l'épiscopat de la Colombie anglaise. On le voit, ils ne diffèrent en rien de la thèse que la Vérité soutient.

RELIGION ET POLITIQUE.

Dans son dernier mandement de carême, Mgr l'évêque de Nottingham, Angleterre, dit au sujet de la religion et de la politique:

"Si les enfants du monde s'unissent dans les affaires politiques contre l'Eglise et l'Evangile, est-ce que les enfants de la lumière ne devraient pas s'unir politiquement pour défendre l'Eglise et l'Evangile? Si les puissances de mal se liguent ensemble dans un complot pour s'emparer de toute la force et de toute l'autorité du gouvernement civil, est-ce que les catholiques peuvent, en sûreté de conscience, rester tranquillement chez eux et ne prendre aucune part à la politique? "Ne prendra aucune part à la politique" signifie l'abandon de toute autorité et de tout pouvoir dans l'Etat à ceux qui n'ont pas la vraie foi, qui ne sont pas les enfants de Dieu, et qui sont trop souvent les ennemis déclarés de l'Eglise. Est-ce que cet abandon ne ressemble pas à la lâcheté, à la trahison de la plus sacrée des causes? Le Saint-Père, dans une encyclique adressée aux archevêques et évêques d'Espagne a sévèrement condamné l'erreur de ceux qui, non contents de "distinguer entre la politique et la religion les désunissent et les séparent complètement, de telle sorte qu'ils ne veulent entre elles rien de commun et qu'ils pensent qu'il ne faut en rien tolérer l'influence de l'une sur l'autre. Ceux-là, en vérité, ne diffèrent guère de ceux qui souhaitent que l'Etat soit constitué et administré en dehors de Dieu créateur et maître de toutes choses; et leur erreur est d'autant plus funeste qu'ils écartent ainsi imprudemment la société de la source la plus féconde de tout bien. Car lorsque la religion est supprimée on voit nécessairement chanceler la stabilité des principes sur lesquels se fonde la sécurité publique et qui tirent de la religion leur principale force." "Ainsi donc, continue l'évêque de Nottingham, si, comme nous le dit le Saint-Père, c'est une erreur monstrueuse et funeste de dire que la religion ne doit exercer aucune influence sur la politique, les catholiques, qui, par une abstention calculée, diminuent l'influence de la religion sur les affaires politiques, ne pouvant agir ni bien ni prudemment. Ils favorisent, au fond, les desseins de

ces ennemis de Dieu dont le plus grand désir est que les catholiques, ou les "cléricaux", comme ils les appellent, ne prennent aucune part à la politique et se tiennent à l'église et à la sacristie."

### Une lettre du R. P. Lacasse

A M. J. P. TARDIVEL,

Rédacteur de la *Vérité*.

M. le Rédacteur,

J'ai une grande nouvelle à vous annoncer : J'ai trouvé mon cher Jean Joseph Colbon. Je m'empresse de l'annoncer à vos lecteurs. En justice, je leur dois de finir l'histoire de ce brave homme. Grande est ma joie de l'avoir trouvé. Je puis m'acquitter maintenant de la dette que j'ai contractée à leur égard. La semaine prochaine, on continuera le récit de ses aventures. Cependant, je sens le besoin de rafraîchir la mémoire de de vos lecteurs :

On se rappelle que Jean Joseph était le fils d'un cultivateur, qu'il fut bon enfant pendant son enfance, qu'il rencontra de méchants compagnons, plus tard, qui le perdirent. Vous vous rappelez sa *saoullade*, les pleurs et les conseils de sa mère, puis son repentir, puis de nouveau sa chute, et enfin son départ pour les Etats. On l'a vu bien misérable, un prêtre lui a tendu la main, lui a trouvé de l'emploi et quand on l'a laissé il était à faire des bottines.

Josephte Jeanne Colonne, avec qui vous avez fait connaissance, était une bonne enfant un peu trop dorlotée par sa mère d'abord. Elle s'ennuyait au couvent, avait assez souvent des maux de tête, manquait d'appétit, et il lui fallait l'air de la maison paternelle et les croquettes de sucre de sa mère pour la remettre à la santé.

Bien ! vous y êtes, n'est-ce pas ? La semaine prochaine, j'y serai.

ZACH. LACASSE O. M. I.

### LOUIS VEUILLOT.

Jeudi, le 19 avril, le Cercle catholique de Québec, qui avait eu l'honneur de compter M. Louis Veillot parmi ses membres, faisait chanter, à l'église de St-Roch, un service solennel pour le repos de l'âme de l'illustre défunt.

L'église avait été décorée avec goût. Des draperies noires ornaient les jubés, les autels, tandis que des banderoles noires et blanches étaient suspendues à la voute. Le cénotaphe était entouré de nombreux cierges.

On lisait, en divers endroits de l'église des inscriptions qui rappelaient les traits les plus saillants de la vie de celui que nous pleurons. Au-dessus du maître autel on voyait "Bonum est certavi" : Auteur des jubés ; "J'ai cru, je vois." "Je n'ai pas rougi de lui, il ne rougira pas de moi."

L'église était littéralement remplie d'une foule recueillie et émue. Plusieurs membres du clergé assistaient au service, entre autres, les RR. PP. Tortel, Grenier, Lacasse, Féron, O. M. I. Le R. P. Robert. S. J. les abbés Bruchési, Bourque, Bélanger, Sexton, D. Gosselin, Rouleau, Pampalon Déziel, Bou-

tin, plusieurs Frères des écoles chrétiennes, etc.,

Les membres du cercle formaient comme une garde d'honneur autour du cénotaphe.

Le Rev. M. Plamondon, desservant du faubourg St-Jean, célébrait, ayant pour diacre et sous-diacre MM. les abbés Faguy et Godin du Séminaire de Québec.

M. Ernest Gagnon présidait à l'orgue.

Ce service a produit une vive impression sur tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. Il faut féliciter le Cercle catholique, qui n'oublie jamais ses morts, et qui prouve par là qu'il est animé de la vraie charité chrétienne. Dans cette circonstance, comme toujours, le cercle a fait dignement les choses, et la population de Québec, surtout celle St-Roch, l'a puissamment secondé.

Pendant la journée du 19, le drapeau du Cercle flottait à mi-hampe au-dessus des nouveaux édifices de cette institution. On remarquait aussi au-dessus de plusieurs des principales maisons de St Roch le drapeau pontifical et le drapeau fleur-de-lysé.

Les journaux français, arrivés par le dernier courrier européen, nous donnent quelques détails sur la mort du grand écrivain. A deux heures et demie, samedi après midi, le 7 avril, Louis Veillot expirait doucement entre les bras de son confesseur le R. P. Tailhan S. J. Il a conservé sa pleine connaissance jusqu'à la fin.

Samedi matin la dépêche suivante avait été envoyée à Rome.

A Son Eminence le cardinal Jacobini, au Vatican, Rome,

La famille de Louis Veillot et la rédaction de l'*Univers*, humblement prosternés, sollicitent du Saint-Père sa bénédiction pour Louis Veillot, mourant.

EUGÈNE VEUILLOT.

Dans l'après-midi, M. Eugène Veillot recevait la réponse suivante :

A M. Eugène Veillot, Paris.

Rome, 7 avril.

Le Saint-Père, douloureusement affecté de la grave maladie de M. Louis Veillot, lui donne de tout cœur la bénédiction *in articulo mortis*.

### Question de privilèges.

Le *Canadien* et le *Monde* ont parlé des privilèges des députés à propos de la poursuite intentée par M. Félix Fortier contre M. Mousseau, pour diffamation de caractère. C'est bien à tort, croyons-nous, qu'on invoque ces privilèges en faveur du premier ministre, pour deux raisons.

Premièrement, parce que le privilège invoqué ne doit pas exister de droit positif. Les parlements ont sans doute besoin de certains privilèges, de certaines immunités pour pouvoir légiférer librement. Quand un député agit comme législateur, il doit être à l'abri des poursuites et des vexations qu'on pourrait lui susciter pour l'entraver. Il a droit à la protection qui lui est nécessaire pour accomplir son œuvre de représentant du peuple. Mais il n'a droit à rien de plus. Prétendre que, parce qu'un homme est député, il peut fouler aux pieds impunément les lois de la justice, calomnier son prochain, porter contre lui les accusations les plus

infamantes et que rien ne justifie, ni la vérité des faits, ni l'intérêt public, c'est tomber dans l'absurde.

"Faux témoignage ne diras  
Ni mentiras aucunement."

Voilà une loi divine qui prime tous les privilèges imaginables.

Les législatures provinciales ont beau voter des lois pour s'entourer de privilèges, elles ne peuvent se donner légitimement ni légalement des immunités autres que celles dont jouit le parlement anglais, ou toute autre assemblée délibérante et législative.

Or, aucun parlement au monde n'a besoin que ses membres puissent impunément calomnier des citoyens honorables.

N'est-il pas singulier de voir des gens, dans ce siècle où l'on cherche à restreindre les immunités ecclésiastiques, où nos tribunaux refusent au prêtre la moindre liberté dans l'exercice de son ministère sacré, où l'on affirme si haut que le clergé doit être soumis à la justice humaine comme tout le monde, n'est-il pas singulier, disons-nous, de voir dans notre siècle et dans notre pays, des gens venir réclamer pour les députés le droit de tout dire et de tout faire ?

N'est-ce pas que le monde, chez nous, comme ailleurs, a l'air de marcher la tête en bas ?

En deuxième lieu, les amis de M. Mousseau ont bien tort d'invoquer ce prétendu privilège de député, parce que c'est une très pauvre défense à offrir. Quand bien même les tribunaux l'admettraient, elle ferait une entaille terrible à la réputation du premier ministre. Si M. Mousseau n'est pas prêt à prouver les accusations très graves qu'il a portées contre M. Fortier, s'il n'est pas en état de faire voir, de plus, qu'il les a portées dans l'intérêt public, il ferait infiniment mieux de les retirer, purement et simplement, au lieu de se retrancher derrière un prétendu privilège que la justice condamne.

### A travers la presse canadienne.

Nous lisons dans le *Journal des Trois Rivières* :

"M. Tarte du *Canadien* vient de reprendre son action en dommages contre la *Vérité*. Cette fois, le montant de la poursuite est de \$30,000.

"Pas modeste, le dommage ! Du coup, M. Chapleau perd le monopole de faire grand.

"Pourtant M. Tarte aurait pu, tout en faisant un peu plus petit à son propre point de vue, faire encore plus grand aux yeux du public ; il le peut encore du reste. Ce serait de sortir de son mutisme systématique à l'égard de la *Vérité* et de répondre à M. Tardivel pour la moitié du montant, \$15,000. La balance serait sans doute encore plus que suffisante pour occuper ses avocats."

L'idée de notre confrère trifluvien est excellente : M. Tarte devrait bien nous répondre pour la moitié de la somme qu'il nous réclame. Nous disons cela dans l'intérêt du public qui est désireux de savoir ce que M. Tarte a à dire pour ses raisons ; quant à nous, nous aimons autant à payer \$30,000 que \$15,000 ; le chiffre nous est parfaitement égal, mais nous serions enchanté d'entendre jaser M. Tarte. Le rédacteur du *Canadien* ne peut plus prétendre qu'il

ignore la *Vérité*, que c'est un chiffon auquel on ne répond pas, qui n'est digne que de mépris. Quand on poursuit un journaliste pour \$30,000, le truc du "noble silence" ne vaut guère aux yeux du public. C'est tout simplement un aveu d'impuissance, et rien d'autre chose.

\* \* \*

Tout le monde connaît le légendaire provincial qui, voyant pour la première fois jouer un drame, croit que "c'est arrivé." Jusqu'ici, cet individu a passé pour le type le plus parfait de l'homme crédule. Mais nous avons dans notre bonne ville de Québec quelque chose de plus merveilleusement naïf encore ; c'est l'homme qui croit que ce n'est pas arrivé. Cet homme, c'est l'aimable rédacteur du *Courier du Canada* qui ne croit pas à l'existence de la clique ! "La clique, dit-il, n'existe nulle part, excepté dans l'imagination du confrère." C'est écrit en toutes lettres, quatrième colonne, deuxième page, numéro du 21 avril.

La *Minerve*, le *Monde* et le *Canadien* sont enfoncés du coup. Les partisans les plus dévoués de M. Sénécal sont jetés dans l'ombre par le néophyte du *Courier*. Jamais Dansereau lui-même n'aurait pu imaginer un coup aussi hardi : nier l'existence de la clique ! Mais c'est un chef d'œuvre ! Allez donc prouver que deux et deux font quatre ! Allez donc discuter avec un homme qui nie l'existence du soleil ! Si quelqu'un prétend que le soleil chauffe plus ou moins, vous pouvez argumenter avec lui : mais s'il s'avise de dire carrément que le soleil n'existe que dans votre imagination, qu'allez-vous lui répondre ? Rien n'est ce pas ? Vous vous contentez de hausser les épaules et de passer outre.

\* \* \*

Pourtant, il nous en coûte de laisser là le rédacteur du *Courier du Canada*. Lui, nier l'existence de la clique ! Mais il s'est frotté contre elle à chaque instant ; il en a parlé ouvertement et avec amertume. Il s'y est peut-être trop frotté, comme son confrère M. Tarte, qui, de très clairvoyant, est devenu aveugle à se faire mener par un chien. Les dîners, le champagne et les cigares de M. Sénécal semblent produire un singulier effet sur ceux qui en usent : A peine y a-t-on touché qu'on ne voit plus rien.

De la gogaille sénécaleuse, délivrez-nous, Seigneur !

\* \* \*

Toujours est-il que l'*Etendard* administre une superbe raclée au rédacteur du *Courier du Canada*. Cela s'appelle arranger son homme proprement. Il lui fait voir que l'éché dernier, lors de la formation du cabinet Mousseau, il a tenu une conduite absolument opposée à celle qu'il tient aujourd'hui. Alors il faisait un accueil glacial au premier ministre ; aujourd'hui, il accuse l'*Etendard*, qui critique loyalement les actes de ce même premier ministre, de vouloir "ruiner le parti conservateur pour le simple plaisir de faire la guerre et de se créer une clientèle." Alors il ne s'occupait guère de la discipline de parti, il parlait superbement des "organes ministériels, c'est-à-dire les feuilles qui depuis deux ans et demi reçoivent le picotin" ; aujourd'hui, il faut être ministériel quand même si l'on ne veut pas être dénoncé au clergé comme un être dangereux qui propage des idées malsaines.

Hélas ! trois fois hélas !

De la mangeaille de Sénécal, délivrez-nous, Seigneur !

\* \*  
Le *Canadien*, voulant faire pardonner à Sir John le vote qu'il a donné en faveur du bill des orangistes, prétend que ses partisans d'Ontario lui avaient mis "le couteau sur la gorge." Cela rappelle le fameux mot de la *Pièce rouge* : "Il faut bien que les suive, puisque je suis leur chef."

\* \*  
Nous regrettons d'apprendre qu'un incendie a détruit ces jours derniers les ateliers de notre confrère du *Courrier de St-Hyacinthe*.

\* \*  
Le *Courrier de Montréal* ne paraît plus depuis plusieurs jours.

\* \*  
Voici une partie du remarquable article que notre confrère du *Journal des Trois-Rivières* a publié dernièrement sur le serment d'office, article dont nous avons déjà dit un mot :

"On rapporte qu'un député, à son retour du fameux voyage de plaisir à New-York aux frais de M. Sénécal, fut abordé par un électeur qui lui fit la question suivante : — Auriez-vous répondu sous serment devant une cour de Justice à toutes les questions qui vous ont été posées par la Chambre de la même manière que vous avez voté ?

"Le député répondit ingénument : —  
"Non. Mais ce n'est pas la même chose.

"Quand on est témoin, il faut dire la vérité, tandis que lorsqu'on est en chambre, on vote bien des mesures qu'on désapprouve ou qu'on ne connaît pas, de crainte de renverser le gouvernement.

"Nous ne savons si l'électeur est resté convaincu, mais telle est la naïveté d'un grand nombre de députés et de personnes constituées en office, qu'il ne reconnaissent pas mieux la responsabilité du serment. A les voir agir, on dirait qu'ils ont pris Dieu à témoin de se mêler à toutes les manœuvres frauduleuses, à toutes les cabales malhonnêtes, d'épouser toutes les haines, de faire prévaloir tous les mensonges, de soutenir à tort et à travers ceux qu'ils ont accepté pour chefs.

"Ces gens là cependant se scandaliseraient de voir des juges prononcer des sentences par amitié ou par esprit de parti, et eux qui décernent la justice à toute la nation, ils ne se soucient guère d'être autre chose que des partisans aveugles et des parjures.

"Le parjure pourtant est un crime détestable et antisocial, s'il en est un. Outre qu'il offense Dieu gravement, il tend à détruire les liens les plus solides de la société."

\* \*  
Le sang-froid avec lequel certains journaux calomnient leurs confrères est réellement étonnant. Ainsi, le *Sorelois*, formulant ses nombreux griefs contre l'*Etendard*, dit entre autres choses :

"Il condamne les évêques qui ne l'ont pas écouté."

Or, nous avons lu régulièrement l'*Etendard* depuis le numéro-programme, et nous affirmons qu'il n'a pas publié un seul mot qui ait seulement l'air d'une condamnation des évêques.

L'*Etendard* a été extrêmement réservé sur les questions religieuses.

Dire qu'il condamne les évêques, c'est une calomnie atroce.

Il est vraiment regrettable de voir de pré-

tendus journaux conservateurs traîner sans cesse le nom des évêques dans des discussions purement politiques. Vouloir identifier la cause de la clique, avec celle de la religion, c'est la tentative la plus audacieuse que nous ayons jamais vue.

\* \*  
Le *Journal de Québec* se montre fort scandalisé de ce que le *Mercury* trouve que l'incendie du parlement pourrait bien être un châtement du ciel. Pourtant, lorsqu'on songe à tout le mal qui s'est fait dans cet édifice, surtout depuis deux ou trois ans, achats de consciences, faux serments, soirées pendant le carême, on est forcé d'admettre que le *Mercury* a peut-être raison.

**L'enquête scolaire.**

**MONTREAL**

Nous sommes forcé de remettre à la semaine prochaine un article sur cette importante affaire qui intéresse à un si haut degré, non-seulement les contribuables de Montréal, mais tous les pères de famille de la province.

**IMPORTANT.**

Dans une lettre adressée aux actionnaires du Grand-Tronc et que publie la *Gazette* de Montréal du 21 avril, M. G. Stephens, président de la cie du chemin de fer du Pacifique canadien, déclare formellement que ceux qui ont vendu le chemin de fer du Nord au Grand Tronc ont réalisé de gros profits !

**PETITES NOTES.**

Quelle est cette étrange rumeur qui circule au sujet de la contestation de l'élection de M. Mousseau ? C'est M. Mercier, député de St-Hyacinthe, qui est l'avocat de ceux qui contestent le siège du premier-ministre. Celui-ci se voit sous le coup d'accusations formidables, lesquelles, si elles sont prouvées, le priveront de ses droits politiques. M. Mercier affirme, avec beaucoup d'emphase, que rien ne pourra l'arrêter, qu'il ira jusqu'au bout, etc. Nous espérons que le chef de l'opposition ne changera pas d'avis tout à coup, comme cela arrive quelquefois, et que justice pleine et entière sera faite. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que M. L. A. Sénécal, voyant M. Mousseau serré de près, intente deux actions contre M. Mercier, dans le dessein avoué de lui faire lâcher prise. Pourquoi cela, s'il vous plaît ? Quel intérêt M. Sénécal a-t-il à protéger le premier-ministre de cette singulière façon ? Il nous semblait que les organes ministériels nous avaient solennellement affirmé qu'il n'y a rien de commun entre MM. Sénécal et Mousseau !

Que M. Sénécal poursuive M. Mercier tant qu'il voudra, pourvu qu'il le fasse honnêtement ; mais qu'il lui intente des actions uniquement pour lui faire lâcher sa prise sur M. Mousseau, c'est une affaire qui regarde le public.

\* \*  
A propos de ces procès contre MM. Mousseau et Mercier, l'*Evénement* a publié, ces jours derniers, un article fort caractéris-

tique. M. Tarte exhale, dans son *porte-sottises* numéro deux, la grande douleur que lui cause la vue de cette guerre fratricide entre deux hommes si bien faits pour s'entendre. Il voit les chers projets de coalition s'en aller à la dérive, et il verse un pleur dans le sein de Nazaire !

Pourquoi se salir ainsi l'un et l'autre, mes bons amis ? soupire M. Tarte. Pourquoi toi, Mercier, accuses-tu Mousseau d'avoir corrompu les électeurs de toute sorte de manières, pourquoi cherches-tu à le priver de ses droits politiques ? Et toi, Mousseau, pourquoi laisses-tu faire ce terrible Sénécal qui a entrepris de prouver que cet excellent M. Mercier est un politicien corrompu, qu'il s'est barbouillé dans l'affaire du tunnel, dans l'élection de Terrebonne, et qu'il doit être chassé de la chambre.

Oh ! mes bons amis, cessez, je vous en prie, ces vilains jeux, jetez le manteau de la paix et de la conciliation sur le passé, embrassez-vous, et donnez-nous la coalition.

Tels sont les gémissements de M. Tarte et de Nazaire, dans l'*Evénement*.

Et la moralité publique, qu'en faites-vous ? Depuis quand faut-il cacher les turpitudes politiques des nos hommes publics, sous prétexte qu'ils ont quelque talent ! Si MM. Mousseau et Mercier sont coupables d'actes de corruption il est bon qu'ils soient punis ; s'ils sont innocents, que les tribunaux nous le disent. Mais c'est immoral, au dernier point, de vouloir étouffer ces poursuites et d'empêcher la vérité d'être connue.

\* \*  
Monsieur Tarte appelle M. Dansereau son "distingué confrère et ami." Passe pour l'ami, quoique ça sonne drôlement. Mais c'est le *confrère* qui nous intrigue. Confrère en quoi ? Non pas en journalisme, car il y belle lurette que M. Dansereau n'en fait plus. Il faut que cela soit *confrère en sénatorialisme*.

\* \*  
Un de nos abonnés nous envoie un joli mot sur M. Tarte : — Le peuple juif, dit-il, se contentait de danser autour du veau d'or. L'Israël moderne, lui, le prend à bras le corps, ou à brasse-corps, comme on dit en bon canadien.

\* \*  
Nous félicitons M. le coroner Belleau de l'énergie dont il a fait preuve dans l'affaire du malheureux Turgeon. Il a conduit l'enquête avec fermeté et tact. Le verdict du jury, déclarant que Tessier, Lortie et Sauviat sont coupables d'homicide, a été universellement approuvé par les honnêtes gens. Tessier est le propriétaire de la buvette où le crime a été commis ; il était présent et aurait pu mettre fin à cette orgie ; Lortie est celui qui poussait le malheureux Turgeon à boire, et Sauviat est le commis qui vendait la boisson. Tous trois subiront leur procès au prochain terme.

**Nouvelles générales.**

Le pont de glace entre Québec et Lévis, est parti le 23 avril ; c'est le 21 qu'il est parti l'an dernier.

Nous apprenons que M. Pilon, qui a fait tant de bruit à Montréal comme marchand de nouveautés, doit ouvrir au commencement de mai un grand magasin à St-Roch, à côté de l'établissement de M. Laliberté.

Autre désavantage de la vente du chemin de fer du Nord : on affirme que le syndicat, ou le Grand Tronc, impose à la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean des conditions onéreuses au suprême degré. On ajoute que le privilège que la cie du Lac St Jean demande, de faire circuler ses trains sur le chemin de fer du Nord entre la gare du Palais et la jonction de la Petite Rivière, absorbera tous ses revenus et creusera même un déficit dans sa caisse.

M. Sénécal s'est fait élire président de la compagnie des "Chars Urbains" de Montréal. *Next !*

Dans la soirée du 19, un incendie a détruit l'hotel de la législature provinciale. L'origine du feu est encore enveloppée de mystère. La bibliothèque, qui était évaluée à \$70,000, a été en grande partie détruite. On a pu sauver une copie authentiquée de tous les bills votés à la dernière session. Ce désastre, qui inflige une perte considérable à la province, au lieu d'être considéré comme un châtement et une leçon par nos hommes publics, sera sans doute le prétexte de nouvelles entreprises de la part de la clique. Attention aux *Mandats spéciaux* ! Ça va pleuvoir.

Quel est le nom de famille de Sa Majesté la Reine d'Angleterre ? On s'imagine assez généralement que c'est Guelph. Mais un journal anglais fait remarquer qu'en épousant le prince Albert de Cobourg-Gotha, la reine a dû prendre le nom de famille de son mari, lequel est Wettin.

Toute personne qui a besoin d'un harmonium neuf, de première qualité, devrait s'adresser au bureau de la *Vérité*. Nous sommes en mesure de vendre un de ces instruments à bonne composition.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les annonces nouvelles que nous publions cette semaine, celles de MM. J. E. Martineau et L. Drouin & frère.

**CETTE PEINE DE \$30,000.**

Voici la nouvelle plainte de Joseph Israël Tarte contre Jules Paul Tardivel. La pièce de résistance, bien entendu, est l'article du dix février dernier, intitulé : "Indépendance de fortune" ; on le connaît déjà. Mais M. Tarte a ajouté une belle queue à son action. Il nous demande cinq mille piastres pour deux articles, l'un à propos des biens des jésuites, l'autre concernant la question religieuse. Nous avons cru que nos amis aimeraient à connaître les nouveaux griefs de M. Tarte. Les voici textuellement. Nous nous contentons de souligner quelques passages :

...Et dans le numéro du dit journal "La Vérité" du dit dix mars dernier un article aussi injurieux et diffamatoire contenant entre autres les mots injurieux et diffamatoires suivants, savoir :

“ Le cynisme de M. Tarte (le présent demandeur) est incroyable. Le voilà qui traîne le nom de sa femme dans son misérable journal, pour essayer de justifier sa conduite louche. C'est honteux !

“ Est-ce assez triste, assez lâche ? Un homme qui se cache derrière une femme mourante !

“ Quoi ! M. Tarte qui trouve le temps d'écrire des colonnes de perfidies, n'a pas eu un mot à dire contre l'opinion exprimée par son ami, M. Langelier, opinion hostile aux droits de l'Eglise, opinion reproduite deux fois dans son journal, la dernière fois dans une lettre à sa propre adresse ! Et le malheureux se cache derrière une femme mourante ! Honte ! ” voulant dire, faire croire et entendre, disant, faisant croire et entendre, le dit défendeur, par le dit article ci-dessus en dernier lieu cité, mentionné et relaté que le cynisme du dit demandeur était incroyable ; que le dit demandeur traînait le nom de sa femme dans son journal, que le journal du dit demandeur était misérable, que le demandeur traînait ainsi le nom de sa femme dans son dit journal pour essayer de justifier sa conduite louche ; que cela était honteux ; que rien ne pouvait être plus triste et plus lâche que le dit demandeur qui se cachait derrière sa femme et sa femme mourante ; que le demandeur, qui trouvait le temps d'écrire des colonnes de perfidies, n'avait pas un mot à dire contre l'opinion exprimée par M. Langelier ; que cette opinion de M. Langelier était hostile aux droits de l'église ; et que le demandeur était assez malheureux pour se cacher et se cachait derrière une femme mourante, laquelle était la femme du demandeur ; — que c'était une honte pour le demandeur ; — et dans le numéro du dit journal “ La Vérité ” du dit vingt-quatre mars dernier, un autre article aussi injurieux et diffamatoire et contenant entre autres ces mots injurieux et diffamatoires suivants, savoir :

“ Maintenant, M. Tarte (le présent demandeur) veut-il nous dire quels sont les évêques et quels sont les prêtres en révolte contre les ordres du St Père ? ”

“ Il sait comme nous que tout cela est de la noire calomnie ; il sait, comme nous, que tous ceux qui disent du mal de notre clergé trompent le St Père et sont ses ennemis ; il sait que la parole du pape est profondément respectée par le clergé canadien et par les laïques, si l'on excepte un certain nombre d'écrivains atteints du virus libéral qui “veulent détruire l'autorité du St Père en la compromettant” Il n'ignore aucune de ces choses, il est malheureux, car sur des questions de cette nature on ne peut pas changer d'opinion dans quelques mois surtout lorsque rien dans la situation n'est changé.

“ Et connaissant toutes ces choses, et sachant tout ce que nous connaissons, nous et nos amis, qu'il veut atteindre, il ose écrire ces lignes,

“ Pauvre M. Tarte, que vous êtes donc digne de pitié. Vous êtes descendu si bas que vous êtes au-dessous du mépris ; votre chute est tellement profonde que votre plus mortel ennemi doit vous trouver trop puni ; ” voulant dire, faire croire, et entendre, disant, faisant croire et entendre le dit défendeur par le dit article ci-dessus en dernier lieu cité mentionné et relaté que le dit demandeur, savait, tout, comme le dit défendeur, que c'était de la noire calomnie, que le demandeur savait, comme le défendeur, que ceux qui di-

saient du mal du clergé Canadien catholique Romain, trompaient le St Père Léon troisième, pape de l'Eglise de Rome (sic) et étaient ses ennemis, c'est-à-dire les ennemis du dit St Père ; que le dit demandeur savait que la parole du dit St Père était profondément respectée par le dit clergé canadien et par les laïques de la Puissance du Canada exceptée par un certain nombre d'écrivains au nombre desquels était le dit demandeur, atteints du virus libéral, qui voulaient détruire l'autorité du dit St Père en la compromettant comme faisait le dit demandeur ; que le demandeur n'ignorait aucune de ces choses, car sur des questions de cette nature, il ne pouvait pas changer d'opinion dans l'espace de quelques mois, surtout lorsque rien dans la situation n'était changé — que le dit demandeur était digne de pitié ; que le dit demandeur était descendu si bas qu'il était au-dessous du mépris ; que la chute du demandeur était tellement profonde que son plus mortel ennemi devait trouver que le dit demandeur était trop puni.

Que les dits écrits et articles ainsi publiés contre le dit demandeur par le dit défendeur ont été publiés, mis en circulation et répandus par le dit défendeur dans la Cité de Québec, dans la province de Québec et dans toute la Puissance du Canada ; que par iceux écrits et articles le dit défendeur a été exposé au mépris de ses compatriotes, qu'il a été COUVERT DE HONTE, D'OPPROBRE, MÉPRISÉ ET OUTRAGÉ ; que par iceux dits écrits et articles le dit défendeur a causé au dit demandeur de grands dommages dans sa réputation, sa renommée et son caractère ; qu'il lui a aussi causé de grandes peines d'esprit ; le tout aux grands dommages du dit demandeur, lesquels dommages, vu la gravité des outrages et diffamations ci-dessus allégués, ainsi que la grande publicité d'iceux, le dit demandeur évalue à la somme de trente mille piastres, somme qui n'est pas au-dessus des moyens pécuniaires du dit défendeur.

Pourquoi le dit demandeur demande jugement contre le dit défendeur pour la dite somme de trente mille piastres intérêt et dépens ; et concluant aussi le dit demandeur à la contrainte par corps contre le dit défendeur à défaut par ce dernier de satisfaire en capital, intérêts et frais de la sentence à intervenir ; le tout avec les dépens, frais de pièces distraits au soussigné.

Québec 2 Avril 1883,

(Signé) G. MIVILLE DE CHÈNE,

Procureur du Demd.

Vraie Copie

(Signé) G. MIVILLE DE CHÈNE

Proc du Demd.

**LOUIS VEUILLOT.**

ET

**son frère Eugène.**

La délicate page suivante, que nous empruntons aux *Libres-penseurs* de Louis Veillot fait bien voir les belles qualités de cœur dont le grand polémiste était doué :

J'avais cinq ans, lorsque Dieu, songeant aux besoins futurs de ma vie et de mon âme, me donna un frère. La plus ancienne joie dont je me souviens fut de voir ce beau petit frère endormi dans son berceau. Dès qu'il put

marcher, je devins son protecteur ; dès qu'il put parler, il me consola. Que de jours sombres changés en jours d'allégresse, parce que cet enfant m'a aimé ! Que d'heures pénibles, promises au mal, ont été abrégées par sa présence et terminées innocemment dans les fêtes du cœur !

Nous allions ensemble à l'école, nous revînions ensemble au logis ; le matin je portais le panier, parce que nos provisions le rendaient plus lourd : c'était lui qui le portait le soir. Toujours nous faisons cause commune. Je ne le laissais point insulter ; et lui, quand j'avais quelque affaire, sans s'informer du sujet de la querelle, sans considérer ni la taille ni le nombre de mes ennemis, il m'apportait résolument le secours de ses petits poings, et je devenais tout à la fois accommodant et redoutable, tant je tremblais qu'il n'attrapât des coups dans la bagarre. Certes, je n'ai pas subi une punition qui ne l'ait indigné comme une grande injustice. Si j'étais au pain sec, il savait bien me garder la moitié de ses noix, et la moitié de sa moitié de pomme. Telle était notre mutuelle affection, que les préférences qui le cherchaient ne le rendaient pas orgueilleux, ni moi jaloux.

Nous connaissons bien notre histoire ; chaque jour, nous en évoquons les chers souvenirs. Dinettes, batailles, jardins dévalises, aventures gaies ou tristes, tout reparaît après vingt ans, frais et entier comme un événement de la veille ; tout nous charme. Nous ne voyons pas que nous ayons une seule foi vu lu méchamment nous affliger. Souvent j'aurais fait l'école buissonnière : mais il m'aurait suivi, et j'aimais mieux, ô merveille ! quel que fût le beau temps, remplir mon devoir avec lui que de lui faire partager la responsabilité de mon crime. Nous traversions des jardins pleins de choses tentantes et je regardais tout d'un air stoïque. Ce n'était pas pour éviter de lui donner mauvais exemple : c'est qu'il n'aurait pu, à son âge, fuir aussi lestement que moi. Hélas ! quand sentirais-je, à l'exemple de saint Augustin, de vrais repentirs pour avoir volé tant de poires ! Mais il y en eut beaucoup de volées par amour fraternel.

Il fallut quitter l'école, et l'y laisser. J'allai travailler à gagner ma vie. Nous cessâmes, quelle douleur ! de nous voir tous les jours. Mais le dimanche nous réunissait. Presque toujours il était le premier au rendez-vous sous le troisième arbre à gauche d'une allée de catalpas, au Jardin des Plantes. Il faisait un grand détour pour s'y rendre sans traverser le pont d'Austerlitz, afin d'avoir un sou de plus à mettre dans la bourse commune qui pourvoyait aux réjouissances de ce jour bienheureux. Quels battements de cœur quand le premier arrivé voyait poindre l'autre au bout de l'allée ! Quelles angoisses et quelles terreurs quand l'un des deux se faisait trop attendre ! Mon Dieu, n'a-t-il point été écrasé par une voiture ? Ne s'est-il point laissé tomber dans la Seine en regardant par-dessus les parapets ? Car on aimait à voir nager les caniches, et c'était grand plaisir de suivre la manœuvre des trains de bois qui passaient sous les ponts. Et si le pont s'était écroulé ! ..... Dans ce temps-là, on ne supposait jamais une maladie : on était si jeune et si bien organisé pour vivre ! mais on redoutait les accidents. Ces épouvantes allaient jusqu'aux larves. Il n'y avait point de raisonnement qui pût les calmer, ni de livre nouveau capable d'en distraire. Enfin, le frère paraissait et il n'était plus question que de se réjouir. Un jour, nous arrivâmes tous deux au

rendez-vous dans le même moment, de bonne heure, par le plus beau temps du monde. J'étais plein de mystère et de joie ; une plénitude de contentement débordait dans ses regards, dans ses sourires, dans toute sa personne. Il apportait quinze sous et un soucisson ; j'apportais deux pains de seigle et un billet de spectacle. O la merveilleuse journée ! et que l'on peut être heureux, bonté divine, à raison de sept sous et demi par tête !

Nous avons grandi, nous avons vieilli, nous tenant par la main et par le cœur. Présentement nous sommes en âge d'hommes, et grâce à Dieu, notre enfance n'a pas cessé. Nous sommes encore ces deux frères qui portaient leurs provisions dans le même panier : l'un ne peut souffrir que l'autre ne pleure ; l'un ne peut se réjouir que l'autre ne soit heureux ; l'un ne peut tenter une aventure que l'autre n'en coure les chances aussitôt. C'est pourquoi, après des séparations, des épreuves, des vues diverses, nous nous sommes embarqués sur le même navire, afin de défendre le même pavillon. Nos caractères, quoique différents, se touchent et s'enlacent dans une constante harmonie ; aucune dissonance ni de goûts, ni de volontés, ni de désirs. Il est mon conseiller, il me croit son guide ; il connaît mes défauts, il ne les voit jamais : il m'aide à réparer mes erreurs, et je ne fais s'il pense que j'ai pu me tromper.

J'ai donc un ami qui, devant les hommes, me défend, qui, devant Dieu, prie pour moi ; un ami dont mon bonheur est le plus cher désir, et qui est prêt à tous les sacrifices pour me rendre heureux ; qui sera toujours satisfait de ma prospérité, qui me restera fidèle en toutes mes disgrâces, que tous mes torts trouveront indulgent et toutes mes peines compatissant ; et cet ami que j'ai en mon frère, mon frère l'a en moi.

Nous sentons notre richesse. Nous demandons à Dieu de vivre ensemble, de travailler ensemble, de souffrir ensemble ; car nous ne pouvons être nulle part si bien et si heureux qu'ensemble. Plaise à sa miséricorde, qui nous a donné même sang, même cœur, même labeur, de nous donner même repos à l'ombre du même clocher !

Or nous causions hier tous deux. Un chagrin avait traversé son âme, je l'avais consolé, et nous gardions le silence. Tout à coup, souriant, il me dit :

“ Il y a des gens pourtant qui veulent abolir les frères ! ”

La veille, en effet, un socialiste nous avait longuement entretenus de la nécessité de supprimer la famille, — parce que “ l'égoïsme familial ” renferme l'homme dans un cercle étroit et le distrait des soins et de la tendresse qu'il doit à l'humanité.

“ Remarque, dis-je, que ce bon apôtre, si empressé d'abolir l'égoïsme familial, a aussi un frère et des sœurs, qu'il n'a jamais aimés, et qu'il a cessé de voir. Quant à sa tendresse pour l'humanité, elle médite de nous tirer des coups de fusil, à nous autres qui comptons pour quelque chose nos parents.

“ — Et il finira par là, reprit mon frère ; car lui et les siens regardent fermement comme d'horribles vices toutes les vertus qu'ils n'ont pas..... Mais je les défie d'affiler, assez le couperet de la guillotine pour couper de tels liens. ”

## LES HISTOIRES DE M. SULTE.

(Suite.)

Ils conservent encore (ils conservaient du moins quand je les visitais) comme des objets du plus grand prix pour eux, les quelques livres qui leur restent du temps des jésuites, les vieux *Missanaigan*. Ils se sont transmis, de génération, en génération par la seule instruction de famille, la lecture et l'écriture que les jésuites avaient enseignées. Ces sauvages sont pas riches, ils ne l'ont jamais été ; la Propagation de la Foi et les Pères Oblats aujourd'hui comme les âmes charitables et les jésuites d'autrefois, doivent venir au secours des missions chez eux ; mais ils avaient jadis établi et ils ont gardé une coutume touchante, pour témoigner leur reconnaissance à l'Eglise et à leurs pasteurs. Au retour de la chasse, chaque chasseur choisit avec soin la plus belle peau de marte de sa chasse pour en faire cadeau aux Pères. Ces peaux de choix s'appellent les *martes de missionnaires* ; il n'y a pas, sous le soleil, plus belle et plus soyeuse fourrure que ça. J'ai rencontré à Betsiamits, un traiteur juif qui s'en montrait très jaloux ; un peu plus, il s'en serait déclaré tout à fait scandalisé ; ce qui ne dérangeait guère le P. Arnaud, qui recommandait à ses sauvages de ne point aller à la pointe, de l'autre côté de la baie, où on leur offrait à boire de la *mat-sinipi*, mauvaise eau. Le juif s'en vengeait, en parlant mal de ce qu'il appelait la trinité de Betsiamits, composée du Père Arnaud, de M. Fortescue, le commis de la compagnie de la Baie d'Hudson, et de Jean Baptiste Estlo, le chef des sauvages de l'endroit, contre lesquels il promettait de préparer un document, que l'on découvrira sans doute quelque bon jour. J'ajoute que j'ai eu le plaisir de voir déguerpir ce digne ennemi des missionnaires ; il emportait avec sa mauvaise eau, la bonne eau qu'il avait mise dedans, pour en augmenter la quantité.

Un mot de cette question de la traite qu'on jette sans cesse en pâture à la méchanceté et à la sottise, à propos des jésuites : c'est un lieu commun qu'inspirent la haine, la mauvaise foi, l'ignorance, l'étourderie ou quelque autre misère morale ou intellectuelle. Dire que les jésuites ont fait le commerce de fourrures, c'est mentir à l'Histoire ; mais les jésuites, comme d'autres missionnaires du reste, et tous les habitants des pays sauvages, ont quelquefois été par la nécessité, dans l'intérêt de leurs missions, obligés de faire des échanges, de traiter avec les aborigènes ; c'était une manière de subvenir aux besoins matériels de la condition qui leur était faite, manière dont ils n'ont jamais abusé, ni même usé quand ils ont pu l'éviter.

Dans les arrangements survenus à l'arrêté de 1645, relatif à la Compagnie des habitants et au privilège de la traite, il était réservé aux jésuites de traiter. M. Sulte reconnaît, il faut le dire, l'existence de cette disposition, dans des termes convenables : " Par exception, dit-il, il fut permis aux pères jésuites de trafiquer, comme d'habitude, sur une échelle assez res-

treinte, pour leur aider à subsister. "

Mais là ne git pas la question, qui consiste exclusivement, à savoir si, dans l'espèce, la chose était licite. Il ne saurait exister le moindre doute sur la légitimité d'actes de ce genre. La loi naturelle y autorise, la loi de grâce y autorise. Saint Paul dit aux Corinthiens ; " Si nous avons semé en vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels. " La loi révélée dit : " Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule les grains. "

Ce que les jésuites, comme tout le monde, tenaient de droit inhérent, de la loi de nécessité, et de la loi naturelle, de la loi révélée et de la loi de grâce, on le leur avait reconnu, de droit positif, dans le pays, afin de les soustraire aux tracasseries de la bureaucratie et aux attaques de la rapacité.

Le fait est qu'en cela, les Jésuites étaient soumis et obéissaient à un droit beaucoup plus étroit que tous les autres, celui de la discipline ecclésiastique. L'Eglise est plus jalouse de la dignité de ses ministres que les ennemis des prêtres ne sont ardents à les attaquer.

L'injustice contre les religieux et les religieuses est telle que, naguère encore, on a prétendu que les communautés d'hospitalières, par leurs chartes, ont bien le droit de loger, de vêtir, de chauffer et de nourrir les pauvres et les infirmes ; mais qu'elles n'ont le droit d'exercer aucune industrie profitable, si permise qu'elle soit à tout le monde, pour s'en procurer les moyens. Elles ont le droit de vivre avec leurs pauvres, mais elle n'ont pas le droit de gagner leur vie et celle des malheureux qu'elles recueillent. O fondateurs de la sottise et de la vilénie humaines !

Le chapitre X du troisième volume de M. Sulte se rapporte à la période historique écoulée entre l'année 1625 et l'année 1657 et porte pour titre les mots :

" On demande un clergé national. "

Si ce titre peut avoir une signification, cela ne peut vouloir dire autre chose que ceci : M. Sulte, se donnant comme interprète des demandes des Canadiens de l'époque, affirme qu'ils réclamaient d'être desservis par des prêtres nés ou du moins ordonnés dans le pays. Or, au commencement (1625) de cette période, il n'y avait pas, dans tout le Canada, un seul individu de race européenne, né au pays, âgé de plus de sept ans. Le premier Canadien, qui se soit voué à l'Etat ecclésiastique, ne vit le jour que juste au milieu de cette période, en 1642. Les deux seules personnes qui aient eu la vocation de se faire prêtres, à part quelques enfants encore en bas âge, ont été, le premier, M. de Lauson Charny, alors marié et lieutenant-gouverneur, qui après la mort de sa femme, arrivée en 1656, se fit prêtre et revint au pays, en 1659, avec Monseigneur de Laval, dont il fut plus tard le grand-vicaire ; le second, M. Morin, âgé de quinze ans, 1657, qui faisait alors ses études au collège des jésuites et fut ordonné en 1665. De plus, il y avait une autre excellente raison pour ne pas avoir d'ordinations, c'est qu'il n'y avait pas, avant 1659,

en Canada, d'évêque pour les faire. La première ordination dans le pays fut celle de M. d'Allet, venu diacre, en 1657, et fait prêtre en 1659 ; la seconde, celle de M. de Bernières, un jeune noble que Monseigneur de Laval avait amené avec lui ; la troisième fut celle de M. Morin, le fils d'un habitant.

En présence de ces faits, qu'il n'était pas permis à M. Sulte d'ignorer, comment a-t-il pu attribuer aux Canadiens une demande qui eût été le comble du ridicule, une véritable insanité ? Ici, comme ailleurs, c'est l'auteur qui divague : " On demande un clergé national " ; mais le marmot qui trépigne, grimace et demande qu'on lui livre la lune reflétée dans l'eau, n'est ni plus naïf, ni plus sottement impérieux que cela.

Voici comment M. Sulte entre en matière, dans cet étonnant chapitre X : " Notre clergé, dit-on souvent, a fait œuvre nationale et les Canadiens lui doivent de la reconnaissance. Ceci est parfaitement conforme à l'opinion de tous les gens éclairés ; mais la masse des lecteurs ne se doute peut-être pas de la distinction qu'il y a à faire entre notre clergé et le clergé français du dix-septième siècle. Confondre les Jésuites, par exemple, avec les prêtres canadiens, c'est prendre de l'eau pour du feu—sans compter que, durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites. "

J'ai déjà dit que je ne veux pas faire la critique de l'ouvrage de M. Sulte, je n'en ai pas le temps ; encore moins voulais-je m'occuper de son style : on a trop usé et abusé de cette mesquine et fausse critique pour que je veuille seulement avoir l'air de m'en occuper. D'ailleurs, je dois rendre cette justice à M. Sulte que, d'ordinaire, il écrit correctement, avec verve, et que sa phrase est généralement assez bien tournée ; mais dans cette malheureuse Histoire à lui, le dévergondage des idées déteint sur la diction. Au reste, c'est inévitable. Quelle tournure baroque, dans le passage plus haut cité, par exemple : " prendre de l'eau pour du feu " ; c'est un artifice de langage qui n'avait pas encore pris place parmi les figures de rhétorique connues jusqu'à ce jour ; mais quand on ajoute que c'est absolument comme si on confondait " les Jésuites avec les prêtres canadiens, " alors la parole écrite cesse d'être un moyen de communication facile entre l'écrivain et le lecteur. Les écarts de tous genres, qui rendent tout-à-fait absurde le livre de M. Sulte, faisaient dire, à un correspondant de *La Vérité*, que cet ouvrage est tracé " à coups de pioche ; " je trouve le mot heureux et très graphique.

Le rôle des jésuites n'a pas été différent du rôle des autres congrégations religieuses et du clergé séculier soit français, soit canadien, dans le pays. Seulement les jésuites ont eu à traverser la période la plus difficile de notre histoire ; ils ont pris une part immense aux travaux et aux luttes des temps héroïques du Canada. Ils ont laissé, aux cailloux et aux ronces du dur chemin qu'il a fallu parcourir, les lambeaux de leur chair. Ils ont semé, dans leurs sueurs et dans leur sang, ce que le pays a ré-

colté dans l'allégresse. Notre admiration et notre reconnaissance doivent tâcher de s'élever à la hauteur de leur courage et de leur dévouement.

Dans le paragraphe plus haut cité et dans plusieurs autres endroits de son livre, M. Sulte injurie encore le clergé de France et les prêtres français qui ont exercé leur ministère en Canada ; il distingue, on ne l'avait pas fait avant lui, " entre notre clergé " et le clergé français du dix-septième siècle. Vengeons encore la mémoire de ces dignes prêtres, " gens de grande vertu, " dit M. Boucher, parmi lesquels on compte des hommes comme M. M. Vignal et Lemaitre massacrés par les iroquois, M. Des Maizerets, si longtemps supérieur du Séminaire de Québec, et tant d'autres.

" Sans compter, dit M. Sulte, que, durant le dix-septième siècle, nous n'avons pas eu de clergé canadien, grâce aux Jésuites. " Faites excuse, M. Sulte, nous n'avons pas eu de prêtres canadiens avant 1625, parce que ceux qui devaient l'être n'étaient pas encore nés : nous n'en avons pas encore en 1657, parce que les premiers de ceux qui devaient être prêtres étaient encore à l'école ou au collège ; mais nous avons eu un prêtre canadien en 1665, M. Germain Morin, puis un autre en 1671, puis un autre en 1676, puis trois autres en 1677, puis deux en 1678, puis d'autres, d'autres et d'autres, et cela grâce aux Jésuites, qui leur faisait faire leurs études dans leur collège, et à Mgr de Laval qui leur faisait faire leur théologie dans son grand Séminaire. Nous avons eu un clergé canadien durant le dix-septième siècle, grâce aux Jésuites ; répétons-le, pour que M. Sulte le découvre.

Et les jésuites ne faisaient pas seulement l'éducation et l'instruction de ceux qui se destinaient au service des autels, mais ils formaient aussi des hommes pour les autres carrières. M. Sulte lui-même, dans un de ces bons moments où il s'inspire des faits, ou il analyse les pensées de ceux qui ont fait l'histoire de notre pays s'étonne avec raison, devant les résultats de l'éducation donnée à cette époque, par les jésuites : il dit, dans son second volume : " Déjà, les pères Lallement et De Quén s'étaient commencés une école pour les fils des Français ; on se mit en devoir de préparer les matériaux destinés à un édifice convenable. Un terrain ayant été accordé par la compagnie de la Nouvelle-France (1637), les travaux furent poussés avec une grande vigueur..... les enfants des familles françaises trouvèrent dans les collèges des Jésuites l'éducation qui a fait d'une notable partie des anciens Canadiens des hommes aptes à remplir tant et de si belles carrières qu'on s'en étonne aujourd'hui. "

J. C. TACHÉ.

I conti-nuer.

**AUX ABONNES RETAR-  
DATAIRES.**

Ceux qui doivent des arrérages d'abonnement devront régler d'ici au premier mai s'ils ne veulent voir leur journal supprimé et les comptes remis entre les mains d'un avocat.

**CHOSSES ET AUTRES.**

La *Patrie Nouvelle* dit que les familles canadiennes continuent à arriver en très grand nombre à Cohoes, N. Y. Notre confrère dit que depuis le mois de décembre au moins 80 familles sont parties du Canada pour la seule ville de Cohoes. Le fléau de l'émigration sévit donc toujours!

Le brigandage officiel se continue en France sur une vaste échelle, dit le *Pèlerin*. Les curés privés de traitement vont bientôt se chiffrer à la centaine. Cela rejouit Paul Bert, qui dans une lettre de son crû, dit, en parlant des évêques: *Ces gaillards-là.*

Et la *Patrie* de Montréal qui prétend que "la France n'est pas le moins du monde en danger"!

Le *Pèlerin* nous apprend que les pâques ont été faites par un très grand nombre de fidèles dans toutes les églises de Paris. Partout les retraites préparatoires pour les hommes et les jeunes gens ont été suivies avec un empressement qui augmente visiblement chaque année.

L'Union de Bretagne du 2 avril nous apporte cette douloureuse nouvelle:

"Un terrible accident est arrivé hier soir, vers huit heures, rue Saint-Yves, Rennes. Mme la comtesse de Charette, âgée de quatre-vingt-quatre ans, était seule dans sa chambre près de son foyer, quand tout à coup le feu prit à ses vêtements. A ses cris on accourut pour lui porter secours.

"Les soins les plus pressés lui ont été prodigués, mais en vain, car nous apprenons qu'elle a succombé ce matin à dix heures."

**NOUVELLES D'EUROPE.**

**ROME.**

On annonce la mort du Cardinal Mattei à l'âge de 72 ans.

**Angleterre.**

La Reine se rétablit fort lentement de l'accident qui lui est arrivé, il y a déjà quelques semaines. Ses médecins lui défendent de marcher.

**Danemark.**

Confit sérieux entre la chambre haute et la chambre basse. La première appuie le ministère, tandis que la dernière la condamne.

**Russie.**

Les 26 nihilistes, dont on a fait dernièrement le procès, ont tous été condamnés à l'emprisonnement, les uns pour la vie les autres pour vingt ans, quinze ans, et dix ans.

Un incendie à Katow a détruit cinq cents maisons.

Les étudiants de Varsovie se montrent turbulents. L'université a été occupée par les militaires.

**ASIE.**

**Chine**

Le gouvernement chinois se prépare à résister aux Français dans le Tonquin.

**AFRIQUE.**

**Madagascar.**

De leur côté, les Malgaches se préparent activement à la guerre dont ils sont menacés par les Français. Ils déclarent qu'ils ne céderont pas un pouce de leur territoire.

**Congo.**

Dans cette partie de l'Afrique, la France voit surgir de grandes difficultés. Le Portugal et l'Angleterre semblent devoir s'entendre pour entraver l'expédition de Brazza sur laquelle la France comptait pour établir son protectorat sur le Congo.

**UN ESSAI DE TRENTE JOURS.**

La compagnie de la ceinture *Voltaic*, a Marshall Mich, enverra pour un essai de trente jours la célèbre ceinture électrovoltaïque et les appareils électriques du Dr Dye à tout homme jeune ou âgé affligé d'une débilité nerveuse, ou d'un manque de vigueur et d'autres maladies semblables, avec garantie d'un prompt rétablissement de la santé. Adresse comme ci-dessus.

N.-B.—Pas de risque, car on donne un essai de trente jours.

**Meres! Meres! Meres!**

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — Cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente chez tous les pharmaciens 25 cents la bouteille.

**ANNONCES NOUVELLES.**

**FIL, FICELLES.**

Nous venons de recevoir un assortiment considérable de FIL, FICELLES et CORDES que nous pourrions vendre à des prix excessivement réduits.

Les marchands en général — surtout ceux que leur commerce oblige d'en faire usage — y gagneraient beaucoup en venant voir notre assortiment et nos prix.

**J. E. MARTINEAU,**  
MARCHAND QUINCAILLER.

**228 RUE ST-JOSEPH, 228**  
ST-ROCH, QUEBEC.

**TROIS**

**CONTES SAUVAGES**

par le

**R. P. Z. LACASSE, O. M. I.**

Broché \$1.50 le cent. Relié joli cartonnage pour livres de récompense \$6.00 le cent

CHEZ

**L. DROUIN & Frere**  
LIBRAIRES

**96 RUE ST-JOSEPH 96**  
QUEBEC.

**L. PARADIS Chapeaux!  
Chapeaux!**

Marchand de Nouveautés,

No. 114 RUE ST-JOSEPH, No. 114.

A l'honneur de prévenir les amis et le public qu'ayant décidé l'automne dernier de laisser la ville de Québec, pour aller s'établir comme marchand, a fondu la presque totalité des marchandises qui composaient son magasin. Des circonstances incontrôlables l'obligent de continuer le même commerce au même endroit,

**No 114, Rue St-Joseph**

où maintenant il reçoit tous les jours des marchandises nouvelles de toutes sortes et achète à des prix qui lui permettent de satisfaire les acheteurs même les plus difficiles.

L'assortiment est des plus complets dans tous les Départements et presque toutes les

**MARCHANDISES SONT NOUVELLES.**

Il y a de tout, et les prix sont modérés. Il profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public et ses amis du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et espère qu'ils voudront bien lui continuer. Tous ses efforts tendent à le mériter.

L. PARADIS.

**COIN DES RUES**

St-JOSEPH et de la CHAPELLE.

**CHEZ J.-E. LATULIPPE**

Four Draps, Cosimirs et Tweeds

CHEZ J. E. LATULIPPE

Pour de belles Etoffes à Robes

CHEZ J. E. LATULIPPE

Pour tous les effets de la première Communion

CHEZ J. E. LATULIPPE

Pour Cotons, Shirts, etc., etc.,

CHEZ J. E. LATULIPPE

Pour tous les genres de Marchandises Sèches à bas prix.

CHEZ J. E. LATULIPPE

Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleurs, Chapeaux, etc.,

CHEZ J. E. LATULIPPE

**ALLEZ TOUT DROIT**

CHEZ J. E. LATULIPPE

Où vous serez bien servi à des prix très réduits.

N'oubliez pas que c'est au Magasin, coin des RUES ST-JOSEPH ET DE LA CHAPELLE

**CHEZ J.-E. LATULIPPE.**

**Z. PAQUET**

**No. 165 RUE ST-JOSEPH,**  
ST-ROCH, QUEBEC.

Vient de recevoir par les derniers vapeurs un grand assortiment de

**TAPIS.**

**PRELATS.**

**RIDEAUX etc., etc.,**

Importés directement des meilleures maisons Anglaises et Américaines.

Tapis de laine Ecosais

Impérial

Hollandais.

TAPIS, TAPISSERIE ET BRUXELLES

Coco dans toutes les largeurs.

**RIDEAUX ET LAMBREQUINS.**

Crotonne Damas,

Brocatelle,

Franges pour Rideaux,

Nappes pour plancher (Crumb Cloths) de Feutre et de toile.

AUSSI: Pôles et garnitures de Cuir pour Rideaux, en grande variété.

N.-B.—Le département des Manteaux de Dames est beaucoup augmenté et l'assortiment est des plus considérables.

Toutes commandes recevront une attention particulière et seront exécutées avec promptitude.

**VENANT D'ETRE RECUES,  
4 CAISSES DE  
CHAPEAUX DE FEUTRE,  
DANS LES DERNIERS GOUTS,**

**A VENDRE  
A BAS PRIX.**

**J. C. PATERSON,**  
CHAPELIER,  
**27 RUE BUADE, QUEBEC.**

**CHAUSSURES! CHAUSSES!!**



**JOSEPH DROUIN,**  
CORDONNIER

**206 Rue et Faubourg St-Jean.**

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que son assortiment de CHAUSSURES est complet.

**TOUT EST DE 1ere CLASSE**

Chaussures pour Dames, hommes, jeunes gens, jeunes filles et enfants.

Les commandes sur mesure seront exécutées sous le plus bref délai.

Il conseille de venir voir son assortiment pour la première Communion.

Tout ce qui sortira de son magasin ne laissera rien à désirer sous le rapport de qualité et prix et promet entière satisfaction à tous ceux qui voudront l'honorer d'une visite.

L'expérience acquise dans cette branche de commerce lui fait espérer de continuer à mériter une part du patronage public.

**N'OUBLIEZ PAS L'ADRESSE,**

**No. 206 Rue et Faubourg St-Jean,**  
QUEBEC.

**Montres et  
Horloges.**

J'AI L'HONNEUR d'informer le public que je viens de recevoir un nouvel assortiment de

**MONTRES et HORLOGES,**

que je pourrai garantir et vendre à très bas prix

**J. T. DROLET**

Horloger et Bijoutier,

**125 RUE DU PONT,**  
QUEBEC.

**Nouveau magasin de chaussures.**



J'AI L'HONNEUR d'informer mes pratiques et tout le public, que j'ai transporté mon magasin de CHAUSURES de St-Sauveur au coin des rues St-Joseph et Marché Jacques-Cartier, où l'on trouvera un assortiment complet de chaussures de tout genre, pour hommes, femmes et enfants à des prix très avantageux.

Je profite de cette occasion pour remercier tout ceux qui m'ont encouragé par le passé, et j'espère qu'ils continueront de me favoriser de leurs achats, à l'avenir.

**E. Z. FISET**

CORDONNIER,

**Coin des rues St-Joseph et  
Marché Jacques-Cartier,**

St-Roch, Québec.



TOUT LE MONDE ENTEND

**Baume d'Huile de Requin de Foo****Choo!**

*Ce baume rétablit positivement l'entendement et il est le seul remède connu pour guérir la surdité.*

Cette huile est extraite d'espèces particulières de petits REQUINS BLANCS pris dans la mer Jaune, connus sous le nom de CARCHARON RONDELETTI. Tous les pêcheurs chinois le connaissent. Ses vertus comme restaurateur de l'entendement ont été découvertes par un prêtre Bouddhiste vers l'année 1410. Ses guérisons ont été si nombreuses et plusieurs ont paru si miraculeuses que le remède a été proclamé officiellement dans tout l'empire. Son usage est devenu si universel que pendant plus de 300 ans, aucun sourd n'a existé parmi le peuple chinois. Envoyé, frais de poste payés d'avance, à une adresse quelconque moyennant \$1.00 la bouteille.

**Ecoutez ce que disent les sourds**

Ce remède a fait un miracle dans mon cas.

Je ne sens plus de bruits assourdissants dans ma tête, et j'entends beaucoup mieux.

J'ai été rapidement soulagé.

Ma surdité s'est améliorée notablement, je pense qu'une autre bouteille me guérira.

Son efficacité est incontestable et son caractère curatif absolu, attendu que l'écrivain peut personnellement le certifier, par l'expérience et l'observation. Ecrivez de suite à HAYLOCK et JENNEY, 7, rue DAY à New-York, en incluant \$1.00 et vous recevrez en retour un remède qui vous permettra d'entendre comme tout autre. Vous ne regretterez jamais de l'avoir fait.

Editeur de la *Mercantile Review*.

Pour éviter la perte dans les malles veuillez envoyer l'argent par lettre enregistrée.

Importé seulement par,

**HAYLOCK et JENNEY.**

(CI-DEVANT HAYLOCK ET CIE.)

Seuls agents pour l'Amérique.

7, Day Street, New-York

**BAUME ET ONGUENT**

— DR —  
**MADAME BERTHIAUME**

— POUR LE —

**RHUMATISME**

**LE GRAND REMÈDE FRANÇAIS.**

LE PRIX DU BAUME contre le RHUMATISME QUAND IL EST OFFERT EN VENTE EST DE 50 cts par bouteille, mais 10,000 bouteilles seront données aux pauvres pour rien. Vous avez toujours des pauvres parmi vous. A ces pauvres malades je donnerai mon baume sans me faire payer, mais en même temps je veux être en garde contre les imposteurs. Pour cela, je me propose d'envoyer une douzaine de bouteilles au pr. tre ou à tout autre personne de toute paroisse pour qu'il les distribue parmi ceux qu'il suit ne pouvant payer pour se le procurer. Envoyer son adresse et le nom de la paroisse à

**MADAME F. BERTHIAUME**

MONTREAL,

Chère Madame F. Berthiaume,

J'ai le plaisir de vous informer que votre Baume contre le rhumatisme a fait disparaître les douleurs que je ressentais depuis plus de quinze ans et que je puis maintenant marcher et m'habiller seule, après avoir essayé toutes les médecines annoncées, avec bien peu de succès. J'espère que votre Baume contre le rhumatisme me guérira complètement. Je vous souhaite beaucoup de succès et je de meure votre, etc.

**RACHEL LAMOUREUX.**

Vendu par tous les pharmaciens.

**CONSUMPTION**

REELLEMENT GUÉRIE.

Ceux qui souffrent de cette maladie et qui veulent se guérir devraient essayer les célèbres poudres pour la consommation du Dr Kissner. Ces poudres sont le seul remède connu pour guérir la consommation et les maladies de la gorge et des poulmons. Nous sommes tellement convaincu de leur efficacité, que pour faire voir au public qu'il n'y a pas de supercherie, nous enverrons à n'importe quelle adresse, par la poste et franco une BOITE D'ESSAI GRATUITE.

Nous ne voulons votre argent que lorsque vous vous serez pleinement convaincu de la puissance curative de ces poudres. Si vous croyez que votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne retardez pas à faire l'essai de ces poudres car elle vous guérira.

Prix grande boîte \$3,00 ou 4 boîtes pour \$10,00. Envoyé par la poste à n'importe quel endroit des États ou au Canada sur réception du prix.

S'adresser à

Ash. & Robbins

360 Fulton Street Brooklyn, N. Y.

**EPILEPSIE**

OU

MAL CADUC.

Guérison permanente, pas de supercherie pas l'usage pendant un mois des célèbres poudres pour l'épilepsie du Dr Gouliard. Pour convaincre les victimes de ce mal que ces poudres feront ce que nous prétendons, nous enverrons par la poste franco une boîte d'essai. Comme le Dr Gouliard est le seul médecin qui ait jamais fait du traitement de cette maladie une spécialité et comme nous savons que des milliers de personnes ont été radicalement guéries par l'usage de ces poudres, nous GARANTISSONS dans chaque cas UNE GUÉRISON PERMANENTE, ou nous vous remettons tout l'argent que vous aurez dépensé. Tous ceux qui souffrent devraient essayer tout de suite ces poudres et se convaincre de leur puissance curative.

Prix grande boîte \$3,00 ou 4 boîtes pour \$10 envoyé par la poste à tout endroit des États-Unis et du Canada sur réception du prix ou par l'express C. O. D.

S'adresser à

Ash & Robbins

360 Fulton St. Brooklyn, N. Y.

**L. MORENCY & Frère**

ARTISTES,

Peintres et Decorateurs.

82 RUE DU POST, QUEBEC.

Nous avons l'honneur d'informer le public, que nous fabriquons nous-mêmes toutes sortes de moulures pour gravures, miroirs etc., à des prix très avantageux et que nous nous proposons d'en faire une spécialité de notre commerce.

Nous nous chargeons aussi de faire des portraits au crayon, et à huile

Nous sollicitons une part d'encouragement de nos amis et du public.

L. MORENCY & FRÈRE.

**P. J. COLLINS**

Fabricant de Balances

74 RUE ST-JOSEPH

QUEBEC.

ANCIENNE FONDERIE MARCOTTE.

J'ai l'honneur d'informer le public, que j'ai transporté mon établissement à l'ancienne Fonderie Marcotte.

A cette occasion, je remercie tous ceux qui m'ont encouragé, par le passé, et j'espère que l'on continuera le même encouragement à l'avenir.

J'ai toujours en magasin un assortiment complet de toutes sortes de Poids et de Balances. Je me charge aussi de réparer et d'échanger toutes les vieilles balances, et un certificat d'inspection sera donné achacune d'elle.

A vendre aussi :

Une grande variété de Poêles, Bombes, et Chaudières à des prix très modérés.

Toute commande pour ouvrage en fonte sera exécutée, sous le plus court délai.

P. J. COLLINS.

**H. GAGNON & CIE.,**  
**LE MACASIN DU BON MARCHE.****SIROP TOLU SENEGA**

ET

**Gomme d'épinette**

Contre la Toux, Bronchite, Mal de Gorge, Enrouement, etc., etc.

**Sirop aux Hopophosphites des Sœurs de l'Hôpital du Sacre-Cœur, Québec.**

Employé avec succès dans les Maladies Scrophuleuses et Pulmonaires, dans l'Anémie, Chlorose, Faiblesse d'estomac chez les mères qui nourrissent, dans la convalescence des maladies graves, etc.

**SPECIFIQUE CONTRE LA DYSPESIE.**

Cette préparation, recommandable contre tous les genres de Dyspepsie, fait bientôt disparaître après quelques doses toute la série de symptômes qui accompagnent cette maladie, tels que Vents, Indigestions, Maux de tête, Constipation, etc., etc.

Demandez ces préparations à votre pharmacien ou à votre marchand.

EN GROS ET EN DETAIL,

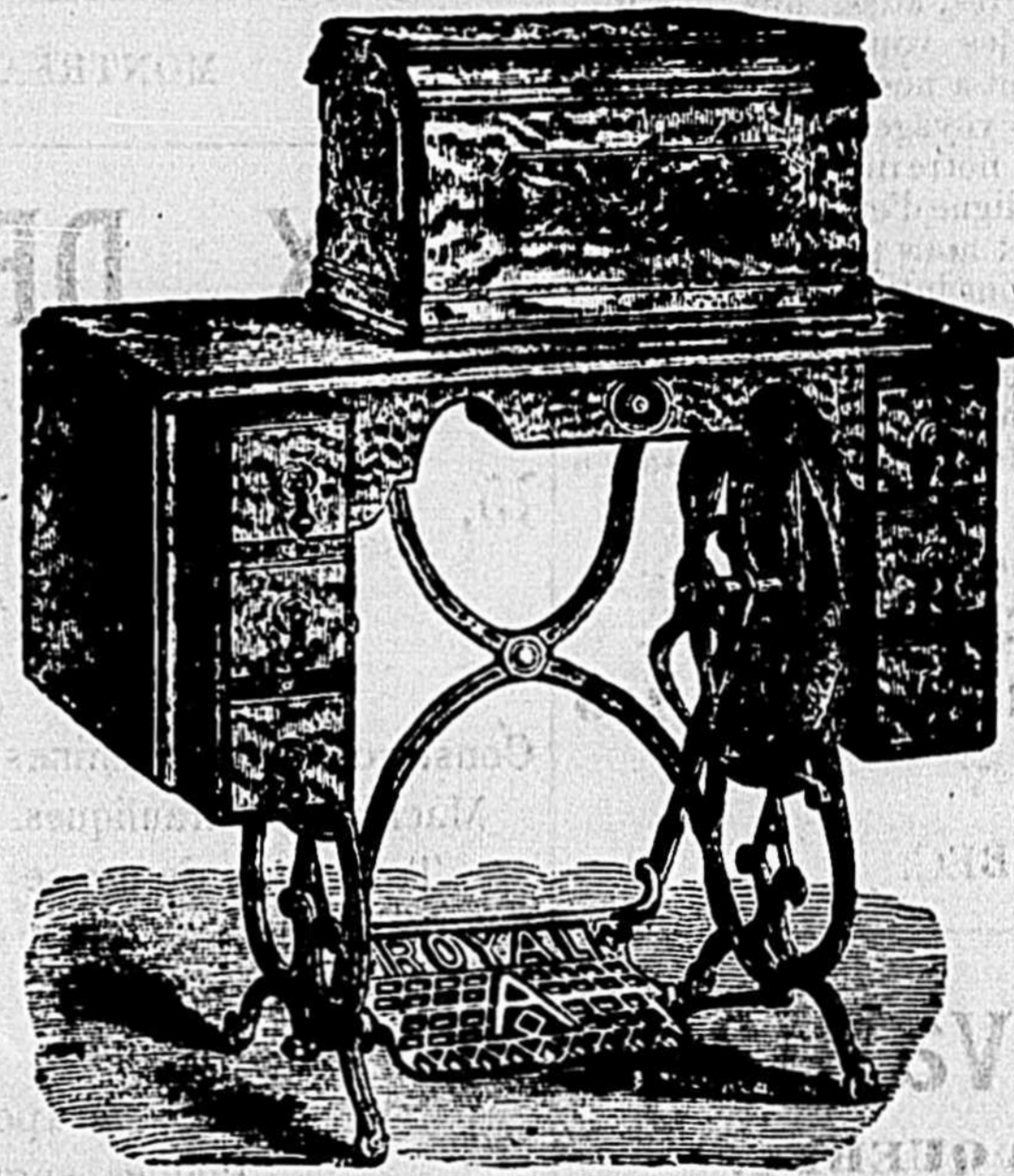
**DR. ED. MORIN & CIE.**

314 RUE ST-JEAN, 314,

QUEBEC.

**La reine de toutes les autres**

Elle se trouve au sommet. L'étoile qui les conduit toutes. La machine à coudre ROYALEA, a fonctionnement facile.



ROYAL A

ROYAL A

**R. TURNER, Agent,**

EN GROS ET EN DETAIL

No. 79, RUE ST-JEAN, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

Procurez-vous une des machines les mieux construites, une des machines qui fonctionnent le plus parfaitement de toutes celles qui ont jamais été fabriquées au Canada, la NOUVELLE ROYAL A. C'est incontestablement la machine à coudre qui fonctionne le plus facilement qu'on puisse trouver sur le marché. L'aiguille s'ajuste toute seule. Elle est facile à conduire. Une seule leçon suffit pour apprendre à la conduire avec habileté. Pour les ouvrages de famille ou pour les légers ouvrages de fabrique elle dépasse toutes les autres. Elle peut coudre très rapidement et presque sans bruit.

Toujours en magasin un grand assortiment de MACHINES A COUDRE de toutes sortes aiguilles, bobines, tourne-vis, canisse pour huiler.

Toutes sortes de machines réparées et améliorées.

Agents demandés pour la vente de la machine à coudre ROYAL A.

**W. H. TURNER**

AGENT.